



WWF

RAPPORT

2019

STOPPONS LE TORRENT DE PLASTIQUE !

Guide à destination des décideurs français pour sauver la Méditerranée



RÉSUMÉ ANALYTIQUE

LA FRANCE EST LE PAYS QUI PRODUIT LE PLUS DE DÉCHETS PLASTIQUES DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE.

En 2016, elle a généré 4,5 Mt de déchets plastiques, soit 66 kg par personne, dont 76 % ont été incinérés ou mis en décharge. Le système de gestion des déchets a collecté 4,4 Mt (98 %), laissant 0,1 Mt (2 %) non collecté. Bien qu'il s'agisse du pays méditerranéen le plus riche, la France ne se classe que 5ème pour le recyclage des déchets plastiques domestiques en 2016 (22 % de plastiques recyclés). Au total, 3,4 Mt de déchets sont incinérés (1,8 Mt) ou enfouis (1,6 Mt). Les déchets non collectés ont entraîné la fuite de 80 000 tonnes de plastique dans la nature. Chaque année, 11 200 tonnes de plastique déversées dans la nature pénètrent en Méditerranée, les activités côtières représentant 79 % de ces rejets. On estime que la pollution plastique coûte à la France environ 73 millions d'euros par an, en affectant les secteurs du tourisme, du commerce maritime et de la pêche.

FRONT COVER:
© SHUTTERSTOCK / JOHN CUYOS / WWF

LA FRANCE DEVRAIT DONNER LA PRIORITÉ À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS, AU SOUTIEN AU RÉEMPLOI ET AU DÉVELOPPEMENT DE LA RECYCLABILITÉ DES MATIÈRES PLASTIQUES AFIN DE TENDRE VERS UNE ÉCONOMIE PLUS CIRCULAIRE.

La France est l'un des plus importants consommateurs de plastiques dans la région. Malgré une gestion des déchets plus performante que d'autres pays méditerranéens, elle contribue aux rejets de plastiques dans la nature. Les politiques publiques actuelles proposent des mesures trop limitées pour réduire la production et l'utilisation de plastiques. Les priorités politiques devraient viser à réduire la consommation, à encourager des modèles commerciaux fondés sur le réemploi, et à développer le recyclage. La France devrait prochainement mettre en place les mesures de la directive européenne sur le plastique à usage unique, il faudra aller plus loin. Un suivi et une application de cette directive devraient être instaurés pour responsabiliser l'industrie du plastique. Améliorer significativement les taux de recyclage est un autre enjeu majeur, qui nécessite de lever certains freins en matière de recyclabilité des produits mis sur le marché (utilisation d'additifs ou procédés perturbateurs de recyclage etc.). Globalement, la France doit prendre des mesures plus audacieuses pour réduire durablement la pollution plastique.



SOMMAIRE

1. SCHÉMATISER LE CYCLE DE VIE DU PLASTIQUE EN FRANCE

- Analyse de la chaîne de valeur du cycle de vie du plastique, de la production à la gestion des déchets
- Évaluation des principales sources de rejets de plastique dans la nature

2. COMPRENDRE L'IMPACT DU PLASTIQUE EN FRANCE

- Vue d'ensemble de l'impact du plastique sur l'environnement et l'économie française
- Focus sur les principales zones à risques en Méditerranée

3. ÉVALUER LES POLITIQUES PUBLIQUES RELATIVES AU PLASTIQUE EN FRANCE

- Vue d'ensemble des politiques existantes
- Recommandations pour un renforcement des politiques de lutte contre la pollution plastique

ANNEXES

- Activités liées au traitement des déchets plastiques
- Acronymes et glossaire
- Méthodologie de calcul

VUE D'ENSEMBLE

Données générales sur le pays :



Population

66.9 MILLIONS
DE CITOYENS (2016)
3^{ème} PLUS GRAND PAYS MÉDITERRANÉEN
EN TERMES DE POPULATION



Économie

UN PIB DE 2,465 MILLIARDS
DE DOLLARS (2016)
6^{ème} PIB NOMINAL LE PLUS ÉLEVÉ AU MONDE
LA PLUS GRANDE ÉCONOMIE DE LA RÉGION



Territoire

632,734 km²
1,694 km DE CÔTES SUR LA MER
MÉDITERRANÉE

Vue d'ensemble de l'empreinte plastique de la France :



Production de produits plastique

5.7 MT DE PRODUITS PLASTIQUES
CRÉÉS (2016)²
~1.4% DES PRODUITS EN PLASTIQUE
CRÉÉS DANS LE MONDE



Source des déchets plastiques

4.5 MT DE DÉCHETS PLASTIQUES GÉNÉRÉS
CHAQUE ANNÉE (DONT 4,4 MT COLLECTÉS)
~2,5 MT DE DÉCHETS PLASTIQUES PROVIENNENT
DE L'INDUSTRIE DE L'EMBALLAGE³



Gestion de fin de vie

3.4 MT SUBISSENT UN TRAITEMENT
LINÉAIRE DES DÉCHETS, principalement vers
l'enfouissement et l'incinération
1.0 MT DE DÉCHETS PLASTIQUES A ÉTÉ
RECYCLÉ (2016)⁴
DONT ~0.4 MT A ÉTÉ EXPORTÉ
POUR RECYCLAGE⁵

LA FRANCE EST LE
3^{ÈME} PLUS GRAND
PRODUCTEUR
DE PRODUITS
PLASTIQUES ET LE
PLUS GROS PRODUCTEUR
DE DÉCHETS PLASTIQUES
DE LA RÉGION¹

¹ La région Méditerranéenne comprend dans cette étude 22 pays : Albanie ; Algérie ; Bosnie-Herzégovine ; Chypre ; Croatie ; Egypte ; Espagne ; France ; Gibraltar ; Grèce ; Israël ; Italie ; Liban ; Libye ; Malte ; Maroc ; Monaco ; Monténégro ; Slovénie ; Syrie ; Tunisie ; Turquie.

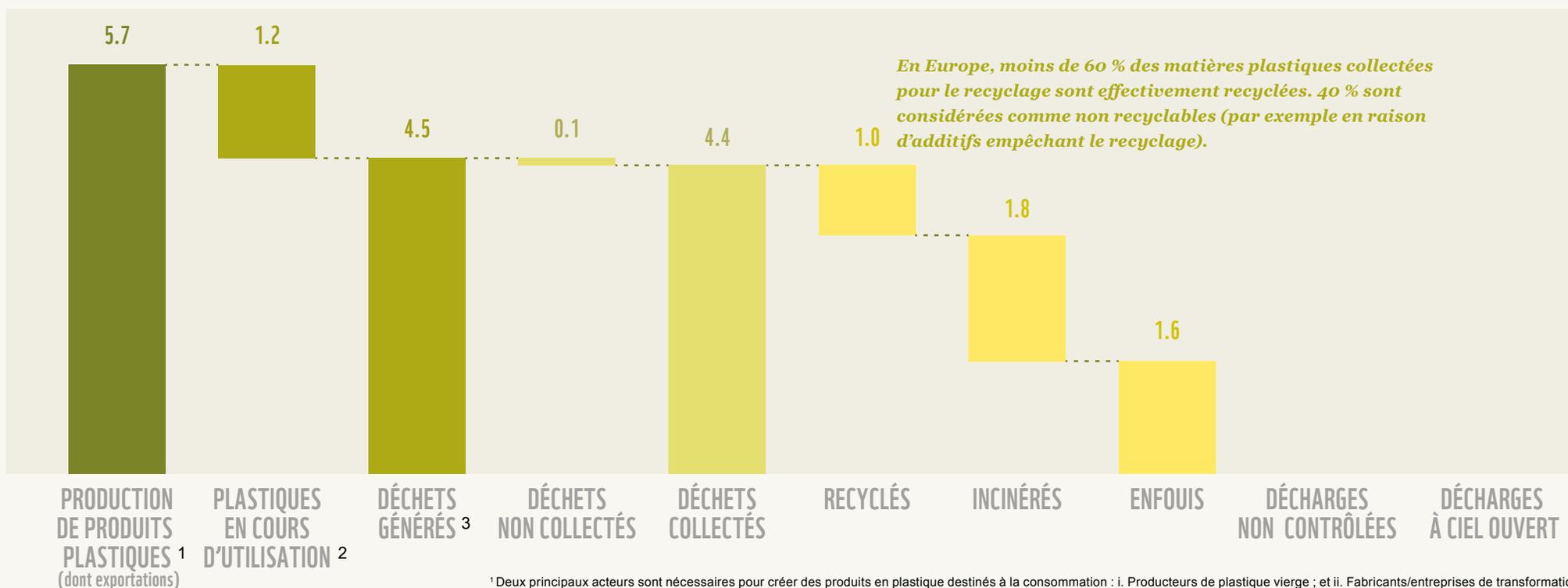
² Inclut les matières plastiques (thermoplastiques et polyuréthanes) et les autres plastiques (thermodurcissables, adhésifs, revêtements et produits d'étanchéité). N'inclut pas : les fibres de PET, les fibres de PA, les fibres de PP et les fibres de polyacryliques.

³ Le reste comprend les déchets industriels, les transports, les textiles et d'autres secteurs.

⁴ Nous utilisons dans ce rapport le terme "recyclé" pour évoquer les déchets collectés pour être recyclés.

⁵ UN COMTRADE Database - <https://comtrade.un.org/data/> Suppose que tout le plastique exporté par la France pour être recyclé est recyclé conformément aux spécifications de la réglementation européenne (CE) n°1013/2006 concernant la gestion des déchets plastiques.

VUE D'ENSEMBLE : CYCLE DE VIE DES PLASTIQUES EN FRANCE (MILLIONS DE TONNES, 2016)



¹ Deux principaux acteurs sont nécessaires pour créer des produits en plastique destinés à la consommation : i. Producteurs de plastique vierge ; et ii. Fabricants/entreprises de transformation de plastique vierge en produit en plastique. Ce chiffre de production totale inclut tous les produits en plastique fabriqués à partir de matière plastique vierge locale et importée.

² Ce sont les produits en plastique fabriqués avec une durée de vie moyenne supérieure à un an et/ou exportés pour être consommés dans un autre pays

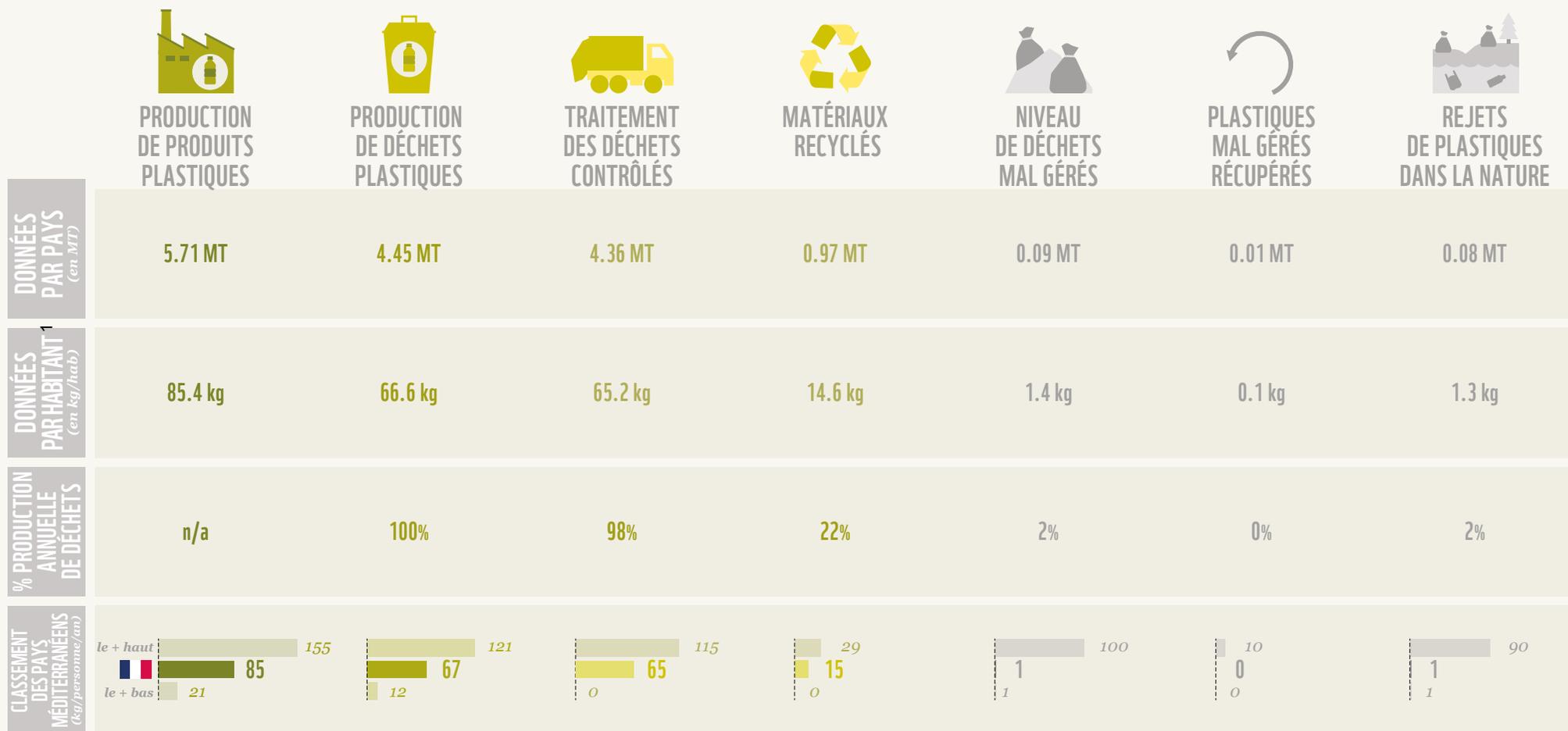
³ Ces déchets proviennent majoritairement de produits ayant une durée de vie de moins d'un an mais également de certains produits ayant une durée de vie comprise entre 1 et 35 ans

⁴ L'étude s'appuie sur les données de la Banque Mondiale issues du rapport "What a waste 2.0" qui considère que l'ensemble des décharges situées dans les pays à revenu élevé sont contrôlées. Les données manquantes sont ajustées à l'aide d'une valeur approximative propre au groupe de revenu, mise à l'échelle de la population. Cela ne signifie pas qu'il n'y a aucune décharge sauvage en France.

Sources : PlasticsEurope (2018) ; Jambeck & al (2014) ; Banque mondiale (2018) ; Agence européenne pour l'environnement, (2014), "Rapport Horizon 2020 sur la Méditerranée" ; Analyse de Dalberg ; ADEME, « Déchets. Chiffres Clés », (2017).

CYCLE DE VIE DES PLASTIQUES :

LA FRANCE REJETTE ≈ 80 000 TONNES DE PLASTIQUES DANS LA NATURE CHAQUE ANNÉE



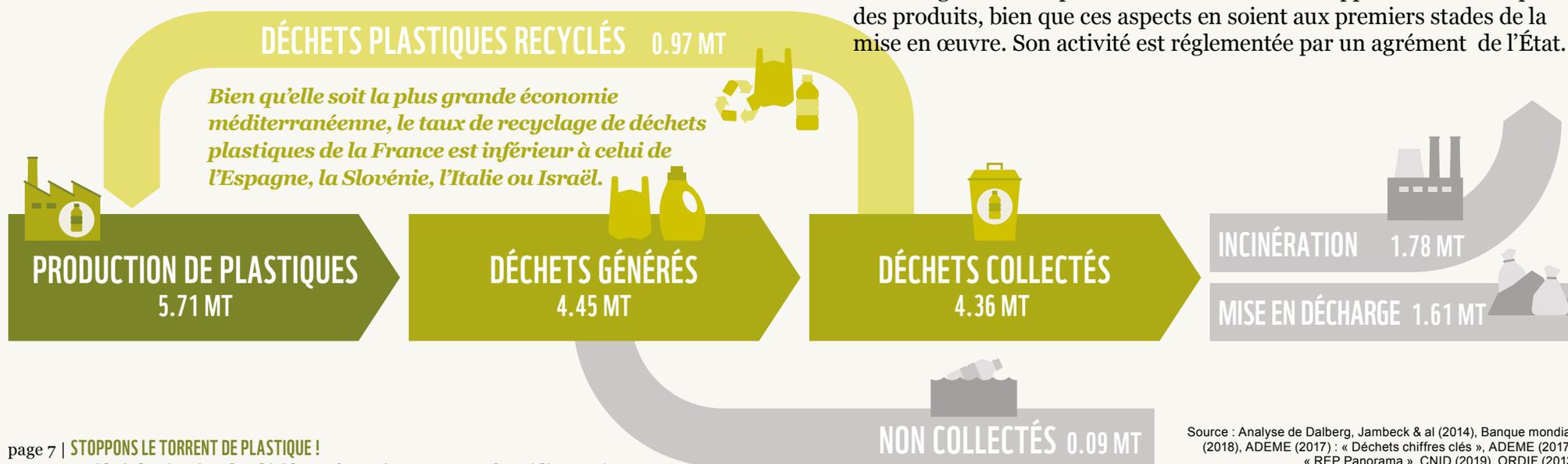
Sources : PlasticsEurope (2018) ; Jambeck & al (2014) ; Banque mondiale (2018) ; Agence européenne pour l'environnement, (2014), "Rapport Horizon 2020 sur la Méditerranée" ; Analyse de Dalberg ; ADEME, « Déchets. Chiffres Clés », (2017).

GESTION DES DÉCHETS

- **Le système français de gestion des déchets est piloté par le ministère de la Transition écologique et solidaire** dans le cadre du plan national de prévention de la production de déchets (2014-2020).
- Ce plan national est soutenu par des plans régionaux ciblés.
- L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) aide à la conception et à la surveillance du système sur le plan technique.
- **La responsabilité opérationnelle de la gestion des déchets incombe aux municipalités**, y compris la collecte, le transport et l'élimination des déchets.
- Le responsabilité du service public de gestion des déchets (collecte et traitement) revient aux municipalités, qui souvent l'exerce au travers d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Cette gestion peut être opérée en direct (en régie) par la collectivité ou être confiée à un tiers (opérateur privé via Marché et Délégation de Service publics, société d'économie mixte locale, etc.).

- Dans le cadre des filières de Responsabilité Élargie du Producteur (REP), il est prévu que les fabricants, distributeurs pour les produits de leurs propres marques, importateurs, qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets. Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective, au travers d'un éco-organisme.
- 15 filières de gestion des déchets fonctionnent actuellement selon ce principe en France et d'autres devraient être mises en place prochainement.
- CITEO coordonne et gère les contributions des entreprises pour la collecte, le tri et le recyclage des déchets ménagers dans le cadre du système de Responsabilité Élargie du Producteur. Le mandat de CITEO couvre également la prévention des déchets et l'appui à l'éco-conception des produits, bien que ces aspects en soient aux premiers stades de la mise en œuvre. Son activité est réglementée par un agrément de l'État.

SEULS 22 %
DES DÉCHETS SONT
RECYCLÉS, 76 %
SONT INCINÉRÉS
OU ENFOUIS



REJETS EN MÉDITERRANÉE

LA FRANCE REJETTE 11 200 TONNES DE PLASTIQUES EN MÉDITERRANÉE DONT 21 % REVIENT SUR LES CÔTES FRANÇAISES DANS L'ANNÉE

REJETS DE PLASTIQUES DE LA FRANCE EN MER MÉDITERRANÉE PAR SOURCE

ACTIVITÉS MARITIMES

La pêche, l'aquaculture et le transport maritime sont à l'origine de 9 % de la pollution. Les casiers à crabes, les filets à moules, les conteneurs sont parmi les débris retrouvés.



9%

FLEUVES

Les fleuves transportent 12 % (1,4 kT) des déchets plastiques retrouvés en mer.

Le Rhône est le principal fleuve source de pollution marine dans la Méditerranée en France.



12%

ACTIVITÉS CÔTIÈRES

Les activités côtières sont à l'origine de 79 % (8.8 kT) des rejets de plastiques en Méditerranée en raison notamment d'une mauvaise gestion des déchets et de l'impact des activités touristiques et de loisirs



79%

DESTINATION FINALE DES PLASTIQUES REJETÉS PAR LA FRANCE EN MER MÉDITERRANÉE



11%

FONDS MARINS

11 % des plastiques échouent sur les fonds marins.



21%

CÔTES

21 % de la pollution plastique déversée par la France en Méditerranée revient sur ses côtes en l'espace d'un an.



66%

EAUX DE SURFACE

66 % des déchets plastiques restent dans la mer un an après y être entrés.

Source : Analyse de Dalberg, Jambeck et al (2014), Banque mondiale (2018), Liubartseva et al "Tracking plastics in the Mediterranean: 2D Lagrangian model" (2018).

IMPACTS DU PLASTIQUE

L'impact environnemental de la production et de la consommation de plastique en France est supérieur à la moyenne méditerranéenne.

- La consommation en France nécessite l'équivalent de 74 millions de barils de pétrole en énergie et émet 35,4 Mt de CO₂.

L'accumulation de débris de plastique le long des côtes françaises est inférieure à la moyenne méditerranéenne, compte tenu des courants marins et de ses côtes peu exposées.

- Liubartseva et al. (2018) ont constaté une concentration plus faible de plastique flottant dans les eaux françaises par rapport aux pays environnants. Des zones de concentration existent, pouvant atteindre 20 g/m³, dans des zones densément peuplées et urbanisées du golfe de Marseille, du delta du Rhône et de la ville de Nice.

LA FRANCE EST LE 3^{ÈME} PLUS GROS ÉMETTEUR DE CO₂ (35,4 MT) LIÉS AUX PLASTIQUES EN MÉDITERRANÉE



¹ Nombre total de débris de plastique qui échouent chaque année sur les côtes françaises, tel que présenté dans le graphique de droite de la diapositive 8.

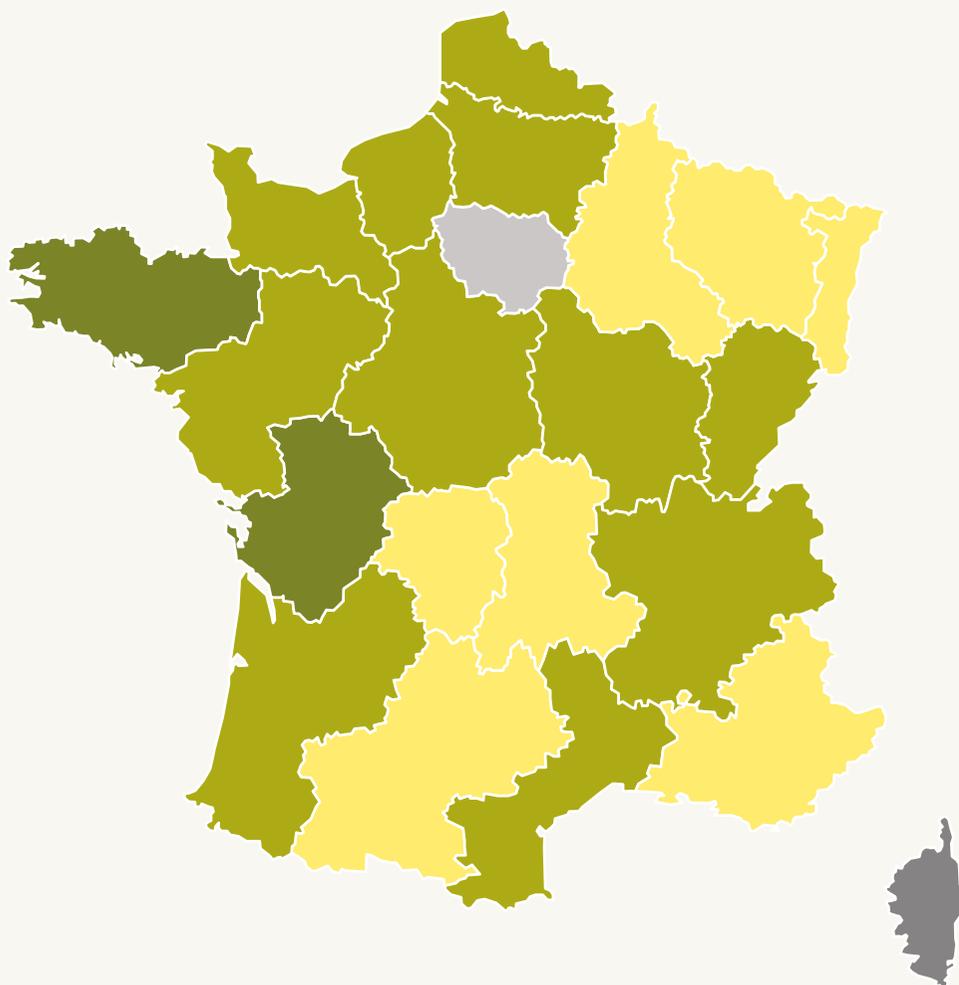
² Impact économique de la pollution plastique sur le tourisme, la pêche et le commerce maritime. Le total exclut les coûts de nettoyage.

³ Calculé sur la base du coût économique total de la pollution pour les 22 pays méditerranéens.

⁴ Total des émissions de CO₂ liées au cycle de vie résultant de la production, du recyclage et de l'incinération (voir annexe III pour plus de détails)
Sources : S. Liubartseva et al, 2018 : "Tracking plastics in the Mediterranean: 2D Lagrangian model", Liste rouge de l'UICN, analyse de Dalberg.

GESTION DES DÉCHETS

LE RECYCLAGE DES DÉCHETS EST PLUS IMPORTANT DANS L'OUEST. LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE RENCONTRE DES DIFFICULTÉS, NOTAMMENT LIÉES À LA FORTE PRESSION TOURISTIQUE



Pourcentage de déchets solides municipaux recyclés (Eurostat 2011)

■ **A l'interface méditerranéenne, les systèmes de gestion des déchets sont souvent insuffisants pour maîtriser et valoriser les flux et sont mis à mal par de fortes variations saisonnières :**

- Tous les départements de la côte Méditerranéenne présentent des taux de collecte des déchets ménagers pour recyclage inférieurs à la moyenne nationale (36,5 % en 2013). La Corse-du-Sud (15%) et le Var (22%) présentent des taux de collecte pour recyclage particulièrement faibles.
- Au niveau du littoral Méditerranéen, un tiers de tous les déchets sont envoyés directement en enfouissement.
- Le taux de mise en décharge est particulièrement élevé dans certaines zones, par exemple à Marseille (40%) et en Corse (75%). De nombreuses décharges à ciel ouvert sont présentes sur ces territoires, du fait de la saturation des décharges existantes.

■ >50% recyclés

■ >40% recyclés

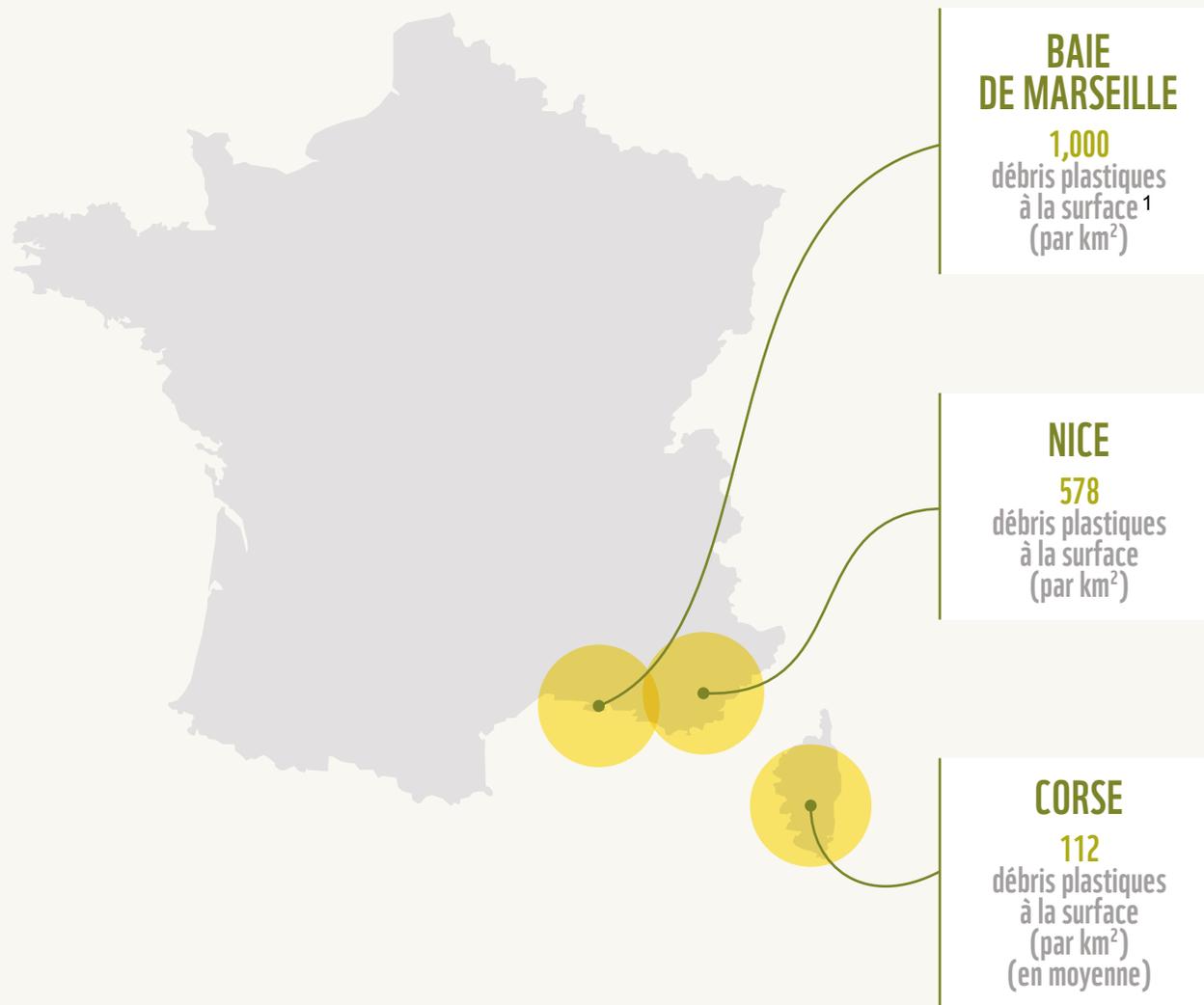
■ >30% recyclés

■ >20% recyclés

■ <20% recyclés

POLLUTION SUR LES CÔTES MÉDITERRANÉENNES

LES CÔTES MÉDITERRANÉENNES SONT LES PLUS TOUCHÉES PAR LA POLLUTION PLASTIQUE



- La concentration de débris plastiques à la surface est très élevée le long de la côte méditerranéenne, en particulier près de Marseille, Nice et la Corse. Ces concentrations élevées sont dues aux activités côtières telles que le tourisme et les activités de loisirs.

¹ Comptage en surface des débris dans les eaux entourant les zones à risques, selon les méthodologies de Schmidt (2018) et Pedrotti (2016)
 Sources : Horizon 2020, 2014 : Rapport sur la Méditerranée, S. Liubartseva et al, 2018 : "Tracking plastics in the Mediterranean: 2D Lagrangian model.", Pedrotti, "Changes in the floating plastic pollution of the Mediterranean sea in relation to the distance to land", 2016, Schmidt, "Occurrence of microplastics in surface waters of the Gulf of Lion", 2018 ; Eurostat - Déchets municipaux, données par région, 2011 : données les plus récentes pour la France par région

IMPACT ÉCONOMIQUE



LE TOURISME
IMPACT ESTIMÉ :
40 MILLIONS D'EUROS



LA PÊCHE
IMPACT ESTIMÉ :
12 MILLIONS D'EUROS



LE COMMERCE MARITIME
IMPACT ESTIMÉ :
21 MILLIONS D'EUROS



COÛT DU NETTOYAGE
COÛT ESTIMÉ :
3 MILLIONS D'EUROS

- Près de 120 millions de jours d'hébergement réservés sur le littoral français au cours de l'été 2017. On estime que les vagues de touristes entraînent une augmentation de 8% de la production mensuelle moyenne de déchets.
- La pollution plastique pourrait **compromettre le flux touristique** dans certaines zones marines et menacer les nouveaux investissements du secteur privé dans le développement hôtelier dans les zones en question.
- L'industrie du tourisme prend à sa charge certains **coûts de nettoyage** pour que les destinations restent attractives pour les touristes.
- La pollution marine peut **encrasser les moteurs des bateaux et les filets de pêche**, ce qui perturbe le secteur de la pêche. Le coût le plus important pour cette industrie est lié aux **dommages faits aux véhicules et à l'entretien supplémentaire causé par une collision avec des débris de plastique, ainsi qu'aux retards causés par les filets de pêche remplis de plastique** plutôt que de poissons.
- La pollution marine par les plastiques réduit à la fois l'offre et la **demande de produits de la mer** en raison du décès d'animaux et de l'inquiétude liée à l'ingestion de plastiques.
- Les moyens de transport sont particulièrement vulnérables aux collisions avec la pollution plastique, à l'enchevêtrement d'objets flottants avec les pales des hélices et à l'obstruction des prises d'eau des systèmes de refroidissement du moteur. Les coûts sont liés aux **temps d'arrêt des navires, aux retards et aux coûts de maintenance supplémentaires**.
- **Les installations** portuaires courent également le risque d'être endommagées par la pollution plastique, notamment par **l'obstruction des voies navigables, créant ainsi des retards et entraînant des coûts de nettoyage**.
- Les coûts liés au nettoyage des rives peuvent aller de moins de 100 euros par tonne collectée dans le cadre d'initiatives menées par des bénévoles, à plus de 18 000 euros par tonne pour les déchets denses et les engins de pêche lourds.
- McIlgorm et al. ont constaté que l'estimation moyenne **des coûts de nettoyage des rives, d'une étude à l'autre, avoisinait 1 500 USD/tonne (~1 300 €/tonne)**.

■ Perte économique ■ Coût potentiel

« L'ÉCONOMIE BLEUE »
FRANÇAISE PERD PLUS
DE 73 MILLIONS D'EUROS
PAR AN À CAUSE DE LA
POLLUTION PLASTIQUE

GLOBALEMENT, L'IMPACT ET LES
COÛTS DE LA POLLUTION PLASTIQUE
MARINE NE SONT GÉNÉRALEMENT PAS
SUPPORTÉS PAR LES POLLUEURS MAIS
PAR LES COMMUNAUTÉS CÔTIÈRES,
LES MUNICIPALITÉS LOCALES ET LES
INDUSTRIES DIRECTEMENT TOUCHÉES.

¹ Le coût pour l'industrie est calculé sur la base de la méthodologie utilisée dans McIlgorm et al, 2011., prenant comme variable le coût pour les industries de la pêche et de la navigation selon Takehama, 1990.

Sources : Union pour la Méditerranée : 'Blue Economy in the Mediterranean', WEF, 2017 : 'Travel and Tourism Competitiveness Report', INSEE (2017) "Saison touristique d'été 2017"

POLITIQUES PUBLIQUES¹ : ÉTAT DES LIEUX DES INITIATIVES EXISTANTES ET EN RÉFLEXION

LES MESURES FRANÇAISES
SONT TROP LIMITÉES POUR
RÉDUIRE LA PRODUCTION ET
L'UTILISATION DE PLASTIQUE

PRODUCTION DE PLASTIQUE



UTILISATION DE PLASTIQUE



GESTION DES DÉCHETS



DÉCHETS MAL GÉRÉS



INITIATIVES EXISTANTES

Au niveau national

FREC² : Incitation financière en faveur de l'incorporation de plastique recyclé au travers d'un système de bonus-malus, qui pourrait représenter jusqu'à 10% du prix des produits.

Biodiversité 2016-1087 : Interdiction des microbilles en plastique dans les cosmétiques d'ici 2018 et des cotons-tiges en plastique d'ici 2020.

LTECV 2015-992 : Interdiction de produits à usage unique (à l'exception des plastiques compostables et biosourcés) :

- Les plastiques oxo-fragmentables pour emballages et sacs d'ici 2015.
- Les sacs plastique de moins de 50 microns d'ici 2016.
- Les emballages en plastique de courriers publicitaires d'ici 2017.
- Les gobelets, verres et assiettes en plastique jetables d'ici 2020.

EGALIM 2018-938 :

- Interdiction d'ici 2020 des pailles, couverts, bâtonnets mélangeurs pour boissons, verres jetables, piques à steak, pots à glace, plateaux-repas, saladiers, boîtes et couvercles à verre jetables en matière plastique.
- Interdiction d'ici 2020 des bouteilles en plastique en restauration collective scolaire.
- Interdiction d'ici 2025 des contenants de réchauffe et de service en matière plastique dans les services de restauration scolaire et universitaire.

LTECV 2015-992, renforcée par 2018-1317 : vise à réduire de 50 % la mise en décharge pour les déchets non liés à la construction d'ici 2025 par une augmentation progressive de la fiscalité applicable.

LTECV 2015-992 : renforcement des systèmes REP existants (par exemple, système de bonus-malus basé sur les performances de recyclage) et création de nouveaux canaux de recyclage.

FREC² : objectif annoncé de 100 % de plastique recyclé d'ici 2025, contre 22 % en 2016, grâce à une réduction de la TVA sur les activités de recyclage.

15/02/2016 Décret relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux : Réglementation et normes strictes concernant les décharges.

Au niveau local

Grenelle I & II (2009-2010) : Réduire les déchets ménagers par habitant grâce à un programme local de prévention.

NOTRe 2015-991 : Renforcement du rôle des plans d'action régionaux et communaux (PRPGD) dans l'application de la législation, y compris la réduction et la gestion des déchets.

■ Industrie

■ Décideurs politiques

■ Consommateurs

⋮ Annoncé/à mettre en œuvre

¹ La législation en France est en cours d'évolution et pourrait changer au fil de l'année 2019.

² FREC : Annonces faites dans le cadre de la "Feuille de route pour l'économie circulaire".

Sources : Analyse Dalberg, Service de recherche du Parlement européen (2018) "Towards a circular economy – Waste management in the EU", ADEME (2017) « Chiffres clés », Le Figaro (2019) « Vers un bonus malus pour encourager le recyclage » (lien), LegiFrance.

POLITIQUES PUBLIQUES : RECOMMANDATIONS POUR DES MESURES COMPLÉMENTAIRES

LA FRANCE DOIT PRENDRE DES
MESURES AMBITIEUSES SUR
L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE
VALEUR DU PLASTIQUE

Objectifs

Réduction de la demande : moins de plastique à usage unique produit et consommé

Fermer la boucle : donner une seconde vie aux déchets

Aucun rejet : zéro plastique dans la nature



PRODUCTION DE PLASTIQUE

Se concentrer sur les actions en amont visant à réduire la production de plastique, développer des alternatives et assurer la conception efficace des produits.



UTILISATION DE PLASTIQUE

Aller au-delà des interdictions existantes pour réduire la consommation et développer les systèmes de consigne.



GESTION DES DÉCHETS

Dresser et mettre en application une feuille de route détaillée pour un recyclage total du plastique d'ici 2025 en développant la REP et en travaillant avec les entreprises.



DÉCHETS MAL GÉRÉS

Soutenir les municipalités pour lesquelles une collecte efficace des déchets représente un enjeu et accroître la responsabilité vis-à-vis du déversement illégal de déchets.

EXEMPLE D'INITIATIVES

Au niveau national

Envisager une écotaxe sur la production de plastique vierge.

Définir des exigences pour une teneur minimale en plastique recyclé, allant au-delà des objectifs fixés par l'UE.

Inclure des produits plastiques recyclés dans les exigences des marchés publics afin de stimuler le marché des matières secondaires.

Étendre les interdictions et restrictions existantes relatives aux articles à usage unique au-delà des interdictions existantes et fournir une feuille de route des actions et des objectifs d'ici 2025.

- Étendre les interdictions existantes à d'autres produits ou secteurs.
- Mettre fin aux exceptions faites pour les plastiques biodégradables et/ou biosourcés, en accord avec la législation européenne.

Envisager un système de consigne intégré sur tous les emballages

- Inclure tous les emballages au-delà des bouteilles de boissons pour inciter au tri des déchets
- Cibler en priorité la réutilisation des emballages avant le recyclage.

Renforcer les exigences d'éco-conception sur la recyclabilité des emballages en plastique (par ex en supprimant les perturbateurs - additifs, etc.).

Soutenir et financer des initiatives locales de sensibilisation sur l'utilisation du plastique.

Développer et étendre le périmètre des REP, par exemple en fixant puis en contrôlant des taux cibles de collecte et de recyclage.

Clarifier et uniformiser les critères de recyclabilité des produits en plastique en chargeant une autorité indépendante (par ex l'ADEME) de formuler des recommandations opérationnelles et des mécanismes d'incitation.

Élaborer un plan visant à interdire totalement la mise en décharge des déchets recyclables.

Mettre en oeuvre des plans personnalisés pour les municipalités ayant besoin d'un soutien afin d'améliorer la collecte, le tri et le traitement, a fortiori dans les zones côtières à fort potentiel de fuites.

Élaborer des plans de gestion des déchets saisonniers pour les zones côtières touristiques.

Utiliser la technologie pour identifier les décharges illégales (par exemple grâce à l'imagerie par satellite) et aider les municipalités à appliquer des sanctions aux pollueurs. Réhabiliter les sites pour minimiser les dommages environnementaux.

Assurer la conformité des décharges existantes et créer des mécanismes de responsabilisation, en se concentrant sur les zones dont les systèmes sont vieillissants ou non conformes aux normes.

Inciter les industries de la pêche à ramener les déchets plastiques à terre de sorte qu'ils soient traités.

Industrie

Décideurs politiques

Consommateurs

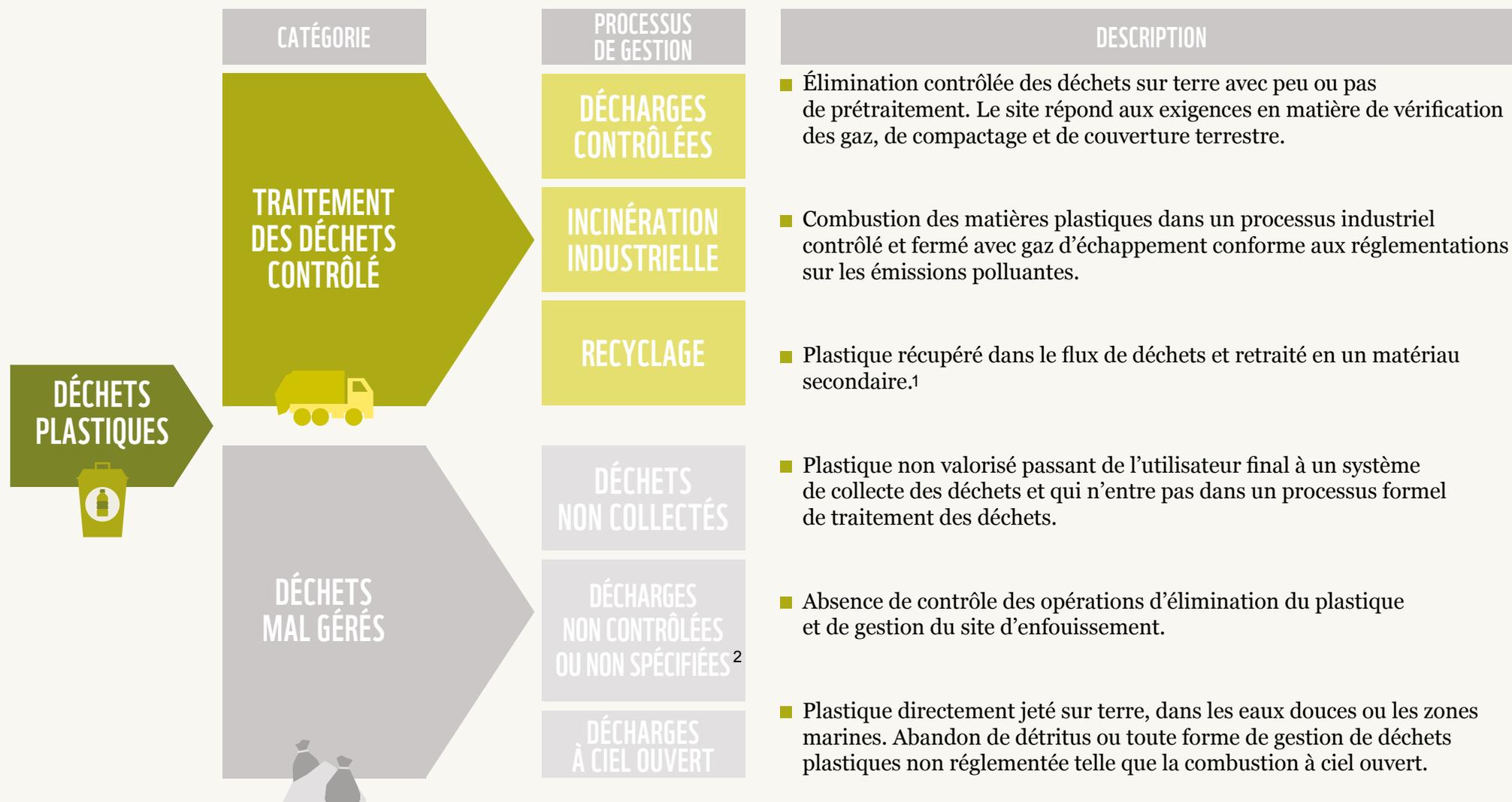
ACTIONS PRIORITAIRES

LA FRANCE DOIT DONNER LA PRIORITÉ À LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION, AU RÉEMPLOI DES PRODUITS ET À LA RECYCLABILITÉ DES PRODUITS PLASTIQUES RESTANTS

DOMAINE D'ACTION	IMPACT POTENTIEL	FAISABILITÉ ET ÉCHÉANCE	ACTIONS PRIORITAIRES
<p>1. RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE PLASTIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Aller au-delà des mesures de l'UE et mettre en œuvre de nouvelles interdictions. ■ Définir un objectif clair de réduction de la production et de la consommation de plastique en France. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Agir en amont en réduisant l'utilisation de plastique et la production de déchets est une stratégie à fort impact selon la Directive cadre sur les déchets (WFD). ■ Permettre à la France d'être pionnière dans l'UE en matière de réduction des déchets plastiques. ■ Fort potentiel d'implication des citoyens dans des choix d'achats plus durables. <p><i>Impact élevé sur les rejets de plastique dans la nature</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Faisabilité : Facilement réalisable. La France a su atteindre les objectifs de l'UE en matière d'interdiction des articles à usage unique, mais aller au-delà des normes existantes nécessitera une volonté politique. ■ Échéance : Courte à moyenne. Dans les cas où des alternatives viables aux articles à usage unique sont disponibles, le changement peut être fait rapidement. <p><i>Faible difficulté à mettre en œuvre</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre fin aux dérogations pour les plastiques biodégradables et/ou biosourcés, afin d'être en conformité avec la législation européenne. ■ Étendre les interdictions à de nouveaux secteurs et types de produits en plastique à usage unique (petites bouteilles d'eau, secteur de la vente à emporter...). ■ Identifier des acteurs économiques pionniers pour développer des bonnes pratiques (par exemple pour le développement du vrac).
<p>2. ASSURER UN DÉVELOPPEMENT DES PRODUITS RÉUTILISABLES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Envisager un système de consigne intégré sur tous les emballages. ■ Inciter les consommateurs à utiliser des emballages réutilisables. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Agir en amont en réduisant la production de déchets en plastique est une stratégie à fort impact selon la Directive cadre sur les déchets. ■ De nouvelles opportunités économiques découlant de la rationalisation et de la réaffectation des matériaux peuvent être créées. <p><i>Impact moyen sur les rejets de plastique dans la nature</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Faisabilité : Réalisable. Les systèmes de consigne ont permis d'augmenter de manière importante les taux de collecte dans différents pays (Ex: Norvège, Allemagne). ■ Échéance : Courte à moyenne. Les premières étapes peuvent être réalisées rapidement, mais un système intégré à l'échelle nationale pour tous les emballages ménagers nécessitera des efforts continus à moyen terme. <p><i>Difficulté moyenne à mettre en œuvre</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développer un système de consigne du plastique pour une catégorie d'emballages problématiques. ■ Développer des systèmes alternatifs de consigne sur les emballages, en mettant l'accent sur le réemploi par rapport au recyclage, et en incluant des alternatives au plastique. ■ Développer un cadre national clair concernant l'étiquetage relatif à la réutilisation et à la recyclabilité des produits en plastique.
<p>3. ASSURER LA RECYCLABILITÉ DES PLASTIQUES RESTANTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ S'assurer que tous les producteurs paient une contribution équitable pour la gestion des déchets et intègrent le recyclage dans la conception de leurs produits. ■ Étendre le recyclage à d'autres types de plastique et assurer la recyclabilité de tous les plastiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Redistribuer les coûts de recyclage et s'assurer que les producteurs supportent les coûts de la pollution. ■ Des opportunités économiques pour l'industrie du recyclage et la modernisation des installations françaises. <p><i>Impact moyen sur les rejets de plastique dans la nature</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Faisabilité : Moyenne. Les médias exercent une pression de plus en plus intense sur les industries pour qu'elles assument leur responsabilité de lutte contre la pollution plastique. ■ Échéance : Moyenne. Une capacité de recyclage supplémentaire nécessitera des investissements à long terme, mais la croissance du recyclage en France est prometteuse. <p><i>Difficulté moyenne à mettre en œuvre</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Élaborer des exigences d'éco-conception sur la recyclabilité des emballages en plastique (élimination des additifs, résines et procédés qui empêchent le recyclage). ■ Mettre en évidence les bonnes pratiques de la REP des entreprises les plus performantes et développer de nouvelles filières REP. ■ Mettre en place une autorité indépendante sur l'éco-contribution, par exemple via l'ADEME, dont les recommandations devraient être mises en œuvre par les entreprises concernées par la REP et/ou les éco-organismes référents. ■ Inclure les municipalités ayant besoin de soutien pour trouver des solutions adaptées à la gestion des déchets.

ANNEXE 1

CERTAINS DÉCHETS PLASTIQUES SONT CONTRÔLÉS TANDIS QUE D'AUTRES SONT MAL GÉRÉS



¹ Ne tient pas compte des pertes de plastique lors du processus de récupération.

² Sauf indication explicite de décharges « contrôlées » ou « sanitaires », nous considérons toutes les autres décharges comme non contrôlées.
 Source : Analyse de Dalberg, Jambeck & al (2015), Banque mondiale (2018), SITRA (2018), Commission européenne (2001).

ANNEXE 2 – GLOSSAIRE DES TERMES

ACRONYMES		TERMES	
■ CO ₂	Dioxyde de carbone	■ Décharge contrôlée	Processus de mise en décharge soumis à un système de permis et à des procédures de contrôle techniques en conformité avec la législation nationale en vigueur.
■ UE	Union européenne	■ Décharge non contrôlée	Processus de mise en décharge ne respectant pas certaines normes et procédures de contrôle technique et présentant par conséquent un risque de fuite ou de contamination.
■ REP	Système de responsabilité élargie des producteurs	■ Décharge à ciel ouvert	Sites illégaux d'élimination de déchets sur lesquels des déchets solides sont jetés d'une façon non écologique, pouvant par conséquent être à l'origine de fuites, de combustion à ciel ouvert, et exposés aux éléments, aux vecteurs et aux pilleurs.
■ DSM	Déchets solides municipaux	■ Traitement des déchets contrôlé	Toutes les opérations de traitement des déchets conformes à la loi, y compris la mise en décharge contrôlée, la valorisation énergétique des déchets (incinération) et le recyclage.
■ MT	Mégatonne (un million de tonnes)	■ Matériaux recyclés	Déchets plastiques collectés pour recyclage. Ce chiffre ne tient pas compte des pertes éventuelles lors du processus de recyclage.
■ PET	Polytéréphtalate d'éthylène	■ Production de matériaux secondaires	La quantité totale de produits en plastique secondaires extraits du processus de recyclage des plastiques, représentant en moyenne 55 % des matières envoyées au recyclage.
		■ Déchets mal gérés	Tout plastique non ramassé, jeté à ciel ouvert, dans la nature ou géré dans des décharges non contrôlées.
		■ Déchets mal gérés récupérés	Déchets mal gérés qui entrent de nouveau dans le processus de gestion contrôlée des déchets par le biais de ramasseurs de déchets, d'opérations de nettoyage ou de toute autre méthode.
		■ Emballages plastiques	Articles en plastique utilisés pour transporter, stocker, conserver ou protéger les produits. Ceux-ci comprennent les résines recyclables, telles que le PET, le PEHD, le PEBD (partiellement) et le PP (partiellement) et les résines non recyclables, le PVC et le PS. Ceux-ci incluent également de plus en plus des plastiques biodégradables ou compostables, traités dans des flux de déchets organiques séparés.
		■ Biodégradable	Un produit qui peut être décomposé par les micro-organismes (bactéries ou champignons) en eau, en gaz naturels tels que le dioxyde de carbone (CO ₂) et le méthane (CH ₄) et en biomasse.
		■ Économie bleue	Représente toutes les activités économiques liées aux océans, aux mers ou aux zones côtières. Elle couvre des secteurs établis tels que la pêche, la construction navale et le tourisme, ainsi que les industries émergentes, dont l'énergie marine et la biotechnologie.

ANNEXE 3 – MÉTHODOLOGIE DE CALCUL

SECTION	MÉTRIQUE	MÉTHODOLOGIE
CYCLE DE VIE DES PLASTIQUES (MT)	■ Produits en plastique fabriqués	Données nationales collectées sur la production totale de PP, PET, PEHD, PVC, PEBD et PS. Les plastiques sont utilisés dans de nombreux produits importés et exportés et il existe peu de données publiques répartissant ces produits par matière utilisée. Ces données de production par pays ne sont pas ajustées par le commerce international (importation et exportation) de ces produits. Si non disponibles, calculés sur la base du ratio de la production mondiale de plastique par rapport aux déchets plastiques pour 2016 dans le rapport mondial du WWF sur le plastique (78 %).
	■ Production et gestion des déchets	Données nationales collectées sur la production totale de déchets en plastique par an ou sur la production totale de DSM et la composition de plastique dans les DSM en pourcentage. Données nationales collectées sur la gestion du plastique (pourcentages de déchets plastiques collectés mis en décharge, incinérés, recyclés ou jetés à ciel ouvert). Données validées avec les bureaux nationaux du WWF concernés.
	■ Déchets mal gérés	Calculés en ajoutant le total des déchets non collectés, jetés à ciel ouvert et envoyés dans des décharges non contrôlées. Les données sur les déchets non collectés sont extraites de la base de données « Déchets : quel gâchis 2.0 » de la Banque mondiale.
	■ Déchets revalorisés ou déversés dans la nature	Calculés en utilisant la variable des 90 % de déchets mal gérés finissant dans la nature, d'après l'étude réalisée par le groupe de recherche Jenna Jambeck, 2015. Nous supposons que le reste des déchets est revalorisé lors d'opérations de nettoyage, etc.
	■ Déchets déversés en Méditerranée	- Pour les pays dont les côtes sont uniquement sur la Méditerranée, ce chiffre est calculé sur la base de la variable selon laquelle 10 % des déchets plastiques mal gérés deviennent des déchets marins, comme le révèle l'analyse effectuée par le groupe de recherche Jenna Jambeck, 2015. - Pour les pays dotés de plusieurs côtes, ce chiffre prend également en compte la proportion de déchets générés par les régions ayant des côtes donnant sur la Méditerranée.
	■ Déchets déversés par source (mer, fleuve, côte)	Données collectées sur les sources marines et les principaux fleuves par S. Liubartseva et al, 2018. Lorsqu'il manque des données pour les autres grands fleuves, le flux annuel de plastique est calculé en tant que rapport entre le bassin versant du Pô et son flux annuel de plastique. Les sources côtières représentent le reste des fuites annuelles.
IMPACT DU PLASTIQUE	■ Énergie consommée en équivalent pétrole (M, barils)	Calculée sur la base de la moyenne pondérée de l'énergie nécessaire pour fabriquer un kilogramme de plastique (PP, PET, PEHD, PS, PVC), converti en baril d'équivalent pétrole.
	■ Durée de vie moyenne du plastique (années)	Calculée sur la base des données nationales collectées sur la production de plastique par industrie et sur la durée de vie moyenne des produits en plastique dans chaque industrie, d'après une étude approuvée par des pairs menée par Roland Geyer et al., "Production, Use, and Fate of All Plastics Ever Made", 2017.
	■ Émissions de CO2 (Mt)	Calculées sur la base des émissions moyennes de CO2 dues à la production, à l'incinération et au recyclage du plastique, telles que communiquées par SITRA en 2018 : "The Circular Economy a Powerful Force for Climate Mitigation".
	■ Pollution plastique annuelle du littoral (kT)	Calculée sur la base du flux quotidien de débris de plastique (kg/km) multiplié par la longueur totale du littoral et 365 jours. Ce chiffre diffère de la quantité totale de plastique déversée dans la nature car il n'inclut pas le plastique sur les fonds marins et à la surface de la mer.
	■ Flux plastique quotidien (kg/km)	Données collectées auprès de S. Liubartseva et al, 2018 : "Tracking plastics in the Mediterranean: 2D Lagrangian model".
	■ Coût économique de la pollution (M, €)	Calculé sur la base de la méthodologie utilisée dans McIlgorm et al, 2011 pour estimer le coût de la pollution plastique dans la région APAC, qui utilise comme variable le coût pour les industries de la pêche et de la navigation selon Takehama, 1990.
	■ Coût des déchets générés par les touristes (M, €)	Calculé sur la base de la proportion de déchets générés par les touristes, calculée à partir de statistiques nationales sur les arrivées et les départs de touristes. Ce coût utilise le coût estimé par la Banque mondiale de 50-100 USD/T de déchets dans un système avancé.
RÉGION	■ Pays inclus	ALB, BIH, CYP, DZA, EGY, ESP, FRA, GIB, GRC, HRV, ISR, ITA, LBN, LBY, MAR, MCO, MLT, MNE, SVN, SYR, TUN, TUR (22)

100%
RECYCLÉ ET
RECYCLABLE



22%

des déchets plastiques
sont recyclés en France

4,5 Mt

de déchets plastiques
sont produits par la France

80 000

tonnes de déchets plastiques
sont rejetés dans la nature
par la France

+ de 10 000

tonnes de déchets plastiques
sont rejetés en Méditerranée par la France



Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et
construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en
harmonie avec la nature.

panda.org